



## PROGRAMME DE CONFORMITÉ DOUANIÈRE SPÉCIFIQUEMENT ADAPTÉ À L'AGROALIMENTAIRE

### DÉBUT - 30 septembre 2008, Saint-Bruno

Les nouvelles règles à la frontière deviennent de plus en plus exigeantes pour les entreprises exportatrices du secteur agroalimentaire. La douane, c'est maintenant l'affaire de votre entreprise. Afin de vous permettre d'avoir en main tous les outils nécessaires pour répondre à ces nouvelles exigences à la frontière, le Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada en collaboration avec Formation en Douanes Louise Chevanelle inc. vous offre un programme de conformité douanière spécifiquement adapté à l'agroalimentaire.

Ce programme spécifiquement adapté à notre secteur :

- représente un total de 32 heures de formation personnalisée pour chacune des entreprises et vise à donner des outils taillés sur mesure aux participants
- comprend 11 ateliers échelonnés sur 8 demi-journées à raison d'une session de 4 heures à toutes les 2 semaines de 13h00 à 16h30.
- permet aux participants de mettre en place une structure de conformité, au fur et à mesure des connaissances acquises et ce, grâce à une fréquence d'un atelier aux deux semaines
- est limité à 7 entreprises seulement. Par contre, il pourra y avoir deux participants par entreprise.
- débute le 30 septembre 2008 à 13h00
- aura lieu dans la salle de conférence du siège social du Groupe Export situé au 668, Montée Montarville à Saint-Bruno
- est admissible à la Loi du 1% - formateur reconnu par Emploi Québec

Mme Chevanelle travaille depuis plus de trente ans dans le domaine des douanes. Elle détient une accréditation ainsi que l'agrément professionnel des courtiers en douanes, émis par l'Agence des services Frontaliers du Canada. Depuis plusieurs années, elle siège au conseil d'administration du chapitre québécois de l'Association des Importateurs et Exportateurs canadiens.

**Faites vite, inscrivez-vous avant le 15 septembre 2008. Programme limité à 7 entreprises seulement.**



Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

Agriculture and  
Agri-Food Canada

**Canada**

Merci à nos partenaires :

**Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation**

**Québec**



#### Siège social

668, Montée Montarville  
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)  
Canada J3V 6B1  
T (450) 461-6266 1 800 563-9767  
F (450) 461-6255  
info@groupeexport.ca

#### Bureau de Québec

4913, rue Lionel-Groulx, 3<sup>e</sup> étage, bureau 23  
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec)  
Canada G3A 1V1  
T (418) 861-8577 1 877 861-8577  
F (418) 861-9349  
infoquebec@groupeexport.ca

groupeexport.ca

# Formulaire de participation



## Programme de conformité douanière Spécifiquement adapté à l'agroalimentaire

Nom(s) du 1<sup>er</sup> participant : \_\_\_\_\_  
Nom (s) du 2<sup>e</sup> participant : \_\_\_\_\_  
Entreprise : \_\_\_\_\_  
Produits : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_ Site internet : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

### Frais de participation (voir politique d'annulation page suivante):

#### **TARIF MEMBRE** (cotisation 2008 acquittée)

1 200,00\$ + 60,00\$ TPS + 94,50\$ TVQ **1er participant** : = **1 354,50 \$**

600,00\$ + 30,00\$ TPS + 47,25\$ TVQ **2<sup>e</sup> participant** : = **677,25 \$**

**Carte de crédit** : MASTER CARD  VISA  AMERICAN EXPRESS

Numéro de carte : \_\_\_\_\_ Date d'expiration : \_\_\_\_\_

Nom du titulaire : \_\_\_\_\_ Signature du titulaire: \_\_\_\_\_

**Chèque ci-joint**  **Veillez nous facturer** (membres en règle seulement); la facture sera payable sur réception.  
(Veillez libeller votre chèque à l'ordre du **Groupe Export agroalimentaire**)

#### **TARIF NON MEMBRE** (paiement par carte de crédit requis lors de l'inscription \*).

1354,50\$ (taxes incl.) + cotisation annuelle 366,84 \$ (taxes incl.) pour le premier participant :

**1721,34 \$** x \_\_\_ = \_\_\_\_\_

**Carte de crédit** : MASTER CARD  VISA  AMERICAN EXPRESS

Numéro de carte : \_\_\_\_\_ Date d'expiration : \_\_\_\_\_

Nom du titulaire : \_\_\_\_\_ Signature du titulaire: \_\_\_\_\_

\* Dès que les frais de participation auront été acquittés, une facture & un reçu de transaction vous seront envoyés pour fins de comptabilité.

**Veillez retourner ce formulaire par fax au (450) 461-6255 à l'attention de Marie-Claude Chagnon  
avant le 15 septembre 2008** ou le plus tôt possible pour nous permettre d'adapter le programme



Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

Agriculture and  
Agri-Food Canada

**Canada**

**Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation**

**Québec**



#### **Siège social**

668, Montée Montarville  
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)  
Canada J3V 6B1  
T (450) 461-6266 1 800 563-9767  
F (450) 461-6255  
info@groupeexport.ca

#### **Bureau de Québec**

4913, rue Lionel-Groulx, 3<sup>e</sup> étage, bureau 23  
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec)  
Canada G3A 1V1  
T (418) 861-8577 1 877 861-8577  
F (418) 861-9349  
infoquebec@groupeexport.ca

groupeexport.ca

Le Groupe Export agroalimentaire est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui gère les programmes d'aide à l'exportation du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

À titre de gestionnaire de programmes gouvernementaux, le Groupe Export a défini une politique générale à suivre dans le cadre d'une participation à une foire. Voici les détails :

La signature d'un représentant de l'entreprise apposée sur le formulaire de participation à une foire tient lieu de contrat entre le Groupe Export et l'entreprise.

1. Dans les cinq jours suivant son inscription, l'entreprise doit acquitter 50% des frais de participation. Ces frais peuvent être acquittés par chèque ou par carte de crédit en communiquant avec le service comptable du Groupe Export au 450-461-6266 poste 207.
2. L'autre 50% des frais de participation à une foire est exigible 60 jours avant la tenue de l'événement.
3. À défaut de se conformer à cette politique, le Groupe Export se réserve le droit d'annuler la participation de l'entreprise.
4. En cas d'annulation par l'entreprise :
  - Si l'entreprise ou le Groupe Export trouve un remplaçant, elle sera remboursée à 100% moins des frais d'administration de 200,00\$, dès que le remplaçant aura payé la somme due.
  - Si l'entreprise ou le Groupe Export ne trouve pas de remplaçant, elle devra assumer le total du montant auquel elle s'est engagée par contrat.
  - Toute demande d'annulation doit se faire par écrit et être adressée à la personne responsable de la foire et dont le nom apparaît sur le formulaire de participation.

## **Séminaire, accueil d'acheteurs:**

Si le Groupe Export agroalimentaire QUÉBEC – CANADA est informé 72 heures avant la tenue de l'événement, l'entreprise obtiendra plein remboursement. Par ailleurs si l'entreprise désire obtenir l'information qui sera remise aux participants, 75% du montant sera alors facturé et sur réception de celui-ci les dits documents lui seront acheminés.

Cette politique a été entérinée par le conseil d'administration du Groupe Export agroalimentaire, le 14 février 2008.

### **Siège social**

668, Montée Montarville  
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)  
Canada J3V 6B1  
T (450) 461-6266 1 800 563-9767  
F (450) 461-6255  
info@groupeexport.ca

### **Bureau de Québec**

4913, rue Lionel-Groulx, 3<sup>e</sup> étage, bureau 23  
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec)  
Canada G3A 1V1  
T (418) 861-8577 1 877 861-8577  
F (418) 861-9349  
infoquebec@groupeexport.ca

groupeexport.ca